



Envoyé en préfecture le 21/01/2025  
Reçu en préfecture le 21/01/2025  
Publié le 22 JAN. 2025  
ID : 007-210703195-20250120-DELIB2025\_002-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
20/01/2025

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 3  
Votants : 26

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du quatorze janvier 2025 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 26  
Abstention :  
Opposition :

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Quorum : 15

Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Laville), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Excusés (2) : Mme Gaillard, M. Gleyze.

Absente (1) : Mme Keskin.

Secrétaire : Mme Mazellier

### Objet : Solidarité avec la population de Mayotte – don à la Protection Civile

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1111-1 ;

Vu l'urgence de la situation ;

Face au passage du cyclone Chido qui a dévasté l'île de Mayote, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de la Teil, qui avait elle-même bénéficié de la solidarité nationale à la suite du séisme du 11 novembre 2019, tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi il est proposé au conseil municipal que la commune de Le Teil contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités et participe à cet élan de solidarité nationale dans le cadre du dispositif mis en place par la Protection Civile à l'attention des collectivités publiques.

Il vous est donc proposé de faire un don de 1 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile association loi 1901 agréée de sécurité civile en France.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le versement d'un don de 1 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile, association agréée de sécurité civile, dont le siège est situé Tour Essor, 14 rue Scandicci à Pantin (93 500).

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Noëlle MAZELLIER

N° 2025-002